



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE DU 13 JUILLET 2023

Le treize juillet deux mille vingt-trois à quatorze, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales de la Communauté de Communes, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Maison Communautaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 05 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 11

Etaient présents (7) : Mmes et MM. SAUVIER, PAGES-GRATADOUR, DEJEAN, GINESTET, MOUILHAYRAT, BISMES et LACAM.

Membres associés (1) : Mme FERMY, M. VIALETTE (excusé)

Absents représentés (4) : M. CAMMAS représenté par M. SAUVIER, Mme RICARD représentée par Mme GINESTET, M. TEULIER représenté par Mme PAGES-GRATADOUR et Mme SOULIE représentée par Mme DEJEAN.

Excusé (1) : M. MERCADIER.

Absent (1) : Mme DUCLOS.

Rapporteur : SAUVIER Jean-Claude

PROCES VERBAL

Rappel ordre du jour

1. EHPAD : Approbation de la décision modificative n°1 à l'état prévisionnel des recettes et dépenses - EPRD MODIFICATIF 2023 de l'Ehpad LA BALME 1
2. EHPAD : Modification du contrat de séjour et création d'un avenant à ce contrat 4
3. Questions diverses 4

1. EHPAD : Approbation de la décision modificative n°1 à l'état prévisionnel des recettes et dépenses - EPRD MODIFICATIF 2023 de l'Ehpad LA BALME

DCA/2023/018

M. le Président laisse la parole à Mme TALENDIER, directrice de l'EHPAD.

Suite à la décision tarifaire de l'Agence Régionale de la Santé en date du 23 juin 2023 concernant le forfait global de soins de l'EHPAD La Balme, il est proposé un EPRD Modificatif prenant en compte ces éléments.

Outre l'actualisation de la dotation soins au taux de 2,06% prévu lors de l'élaboration de l'EPRD, une somme de 3 258,26 € est versée au titre de la mesure de résorption des écarts et une somme de 262,66 € au titre des financements complémentaires.

Le montant total de ces dotations complémentaires (3 522 €) réduit d'autant le montant du déficit prévisionnel.

Il est également réalisé une régularisation dans la répartition entre les sections tarifaires qui ne modifie en rien les totaux généraux (hébergement+dépendance+soins) par groupe en dépenses et en recettes.

Vous trouverez ci-après le récapitulatif de la section d'exploitation :

Section hébergement		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	224 800,00	1 025 491,00
Groupe 2	787 830,00	158 730,00
Groupe 3	176 791,00	13 000,00
Total	1 189 421,00	1 189 421,00

Section Dépendance		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	32 950,00	328 663,72
Groupe 2	318 596,00	23 686,28
Groupe 3	9 000,00	2 600,00
Total	360 546,00	354 950,00

Section soins		
Groupes	Dépenses	Recettes
Groupe 1	19 000,00	642 535,36
Groupe 2	638 071,00	15 126,64
Groupe 3	33 393,00	5 200,00
Total	690 464,00	662 862,00

Total général	
Dépenses	Recettes
2 240 431,00	2 207 233,00

Résultat prévisionnel de l'exercice 2023 : DEFICIT – 33 198,00 €

Cadre EPRD synthétique					
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023					
	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	276 750.00 €	276 750.00 €	1 993 168.72 €	1 996 680.08 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 744 497.00 €	1 744 497.00 €	197 542.28 €	197 542.92 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	219 184.00 €	219 184.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 240 431.00 €	2 240 431.00 €	2 203 711.00 €	2 207 233.00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (2)	0.00 €	0.00 €	36 720.00 €	33 198.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (2)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 240 431.00 €	2 240 431.00 €	2 240 431.00 €	2 240 431.00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023					
	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023 (1)	EPRD modifié	
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (2)	0.00 €	0.00 €	36 720.00 €	33 198.00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (2)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	34 594.00 €	34 594.00 €	0.00 €	0.00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virés au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
					Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	34 594.00 €	34 594.00 €	36 720.00 €	33 198.00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0.00 €	1 396.00 €	2 128.00 €	0.00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.06%</i>	<i>0.10%</i>	<i>0.00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réalisé 2022	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement		0.00 €	1 396.00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	571.72 €	1 000.00 €	1 000.00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	12 000.00 €		
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 ⁽²⁾)	19 572.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) ⁽²⁾			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0.00 €	0.00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES RESSOURCES	32 143.72 €	11 000.00 €	12 396.00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	51 066.62 €	44 126.00 €	40 604.00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	83 210.34 €	55 126.00 €	53 000.00 €

Emplois		Réalisé 2022	Dernier EPRD exécutoire Exercice 2023	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	48 698.69 €	2 126.00 €	0.00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction - (sauf compte 106) ⁽²⁾			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽²⁾)	18 504.54 €	18 000.00 €	18 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽²⁾			
17	Dettes rattachées à des participations ⁽²⁾			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽²⁾			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	16 007.11 €	35 000.00 €	35 000.00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	16 007.11 €	20 000.00 €	20 000.00 €
	- dont autres immobilisations corporelles		15 000.00 €	15 000.00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽³⁾			
	TOTAL DES EMPLOIS	83 210.34 €	55 126.00 €	53 000.00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	83 210.34 €	55 126.00 €	53 000.00 €

Il est proposé d'approuver la modification de l'EPRD 2023 de l'EHPAD LA BALME, suite à la décision tarifaire de l'Agence Régionale de la Santé en date du 23 juin 2023 concernant le forfait global de soins.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de:

- VALIDER l'EPRD modifié 2023 de l'Ehpad de la Balme,
- AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de ce budget.

2. EHPAD : Modification du contrat de séjour et création d'un avenant à ce contrat

DCA/2023/019

M. le Président explique qu'il convient de modifier certains termes du contrat de séjour et de l'avenant au contrat de séjour, il laisse la parole à Mme TALENDIER.

Elle précise que les modifications concernent la rubrique VII responsabilités respectives.

A été enlevé, en p7, pour l'avenant et, p 10 du contrat de séjour, 2 phrases et rajouté une autre.

Phrases enlevées :

- "Dans le cadre et pour les dommages dont il peut être la cause ou la victime le résident adhère à l'assurance prise par l'établissement (comprise dans le prix de l'hébergement)"
- " Au titre de l'assurance des biens et objets personnels, le résident est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'établissement".

Phrase rajoutée :

" Cette assurance (l'assurance de l'établissement p 7 avenant ou p 10 contrat) ne couvre pas les dommages causés par le résident aux matériels mis à sa disposition par l'établissement, ni sur ses biens propres. Le résident ou son représentant légal le cas échéant est invité à souscrire une assurance responsabilité civile et dommages accidents pour les dommages dont il peut être la cause et éventuellement la victime et qui ne seraient pas rattachables aux activités de l'Établissement. Il justifie de cette assurance chaque année auprès de l'Établissement"

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'APPROUVER la modification du contrat de séjour et de son avenant,
- D'AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer tous les actes et les documents nécessaires à l'exécution de ce budget.

3. Questions diverses

M. CATUSSE précise que les évolutions du temps de travail pourront être délibérées par le conseil d'administration lorsque le comité technique les aura validées.

Mme PAGES GRATADOUR et M. le Président font un rapide retour sur la réunion avec les familles de l'EHPAD. La réunion s'est bien passée, les discussions ont été sereines, des observations sont remontées et elle s'est clôturée par un moment convivial. Il y avait 15 personnes dont 10 membres de familles pour 40 résidents.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président clôt la séance à 14h15.

Fait à LALBENQUE, le 8 septembre 2023

Le Président

JC SAUVIER